



MAIRIE
DE
QUIERS
77720

Département de Seine et Marne
Commune de Quiers

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le
ID : 077-217703818-20241209-DEL_2024_29-DE

Délibération du Conseil Municipal de la commune de Quiers

Du lundi 9 décembre 2024

DEL-2024-29

Le lundi neuf décembre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le trois décembre deux mille vingt-quatre, convocation diffusée le même jour, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN M. Gérard FABRE, Mme Nathalie PAULON, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Véronique THOLLET, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Mégane CORDELLE qui donne pouvoir à M. Davy BRUN, M. Jean-Jacques LANDRY qui donne pouvoir à Mme Agnès SURATEAU, Mme Marie BRIARD qui donne pouvoir à M. Gérard FABRE, M. Sacha RACCAH qui donne pouvoir à Mme Rozenn LUX.

ETAIT ABSENT NON EXCUSE : Mme Laurine DECAUDIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie PAULON

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 7

Nombres de suffrages exprimés : 11

Objet : Groupama- Autorisation d'encaissement de chèques de remboursement.

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour l'encaissement de chèques de remboursement de GROUPAMA suite à des sinistres.

GROUPAMA- Montants des chèques de remboursement :

- **Sinistre - Réfection du parquet de la salle communale :** deux mille quatre cent soixante euros (2 460,00 €).
- **Sinistre- Choc candélabre rue du Fort :** mille deux cent soixante-dix euros et trente-deux centimes (1 270,32€) et deux cent cinquante-sept euros et quatre-vingt-dix centimes (257,99€).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, accepte l'encaissement des chèques de remboursement de GROUPAMA pour les montants suivants :

Montant du chèque: 2 460,00€

Montant du chèque: 1 270,32€

Montant du chèque : 257,99€

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Quiers, le 9 décembre 2024

Par délégation du Maire, l'Adjoint Gérard FABRE

